

# LE TERRITOIRE

Le territoire du SCoT Vallée du Cher à la Sologne est composé des communautés de communes du Val de Cher Controis et du Romorantinais et Monestois, soit 49 communes et plus de 80 000 habitants.

## ORGANISATION

Le territoire se structure autour des pôles d'emploi de Romorantin-Lanthenay et du Controis-en-Sologne, ainsi que de nombreux bassins de vie le long des rivières. Il bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au carrefour des axes Bourges-Tours et Orléans-Châteauroux, ainsi que d'une bonne desserte routière. Le territoire est physiquement marqué par les vallées du Cher et de la Sauldre, les paysages identitaires de la Sologne à l'est, et les coteaux viticoles à l'ouest.

# NOUS TROUVER

## ADRESSE

Syndicat mixte du SCoT  
Vallée du Cher à la Sologne  
15A rue des Entrepreneurs  
41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

## CONTACTS

Martine POMMIER  
Directrice du Syndicat  
06.84.00.36.54  
martine.pommier@scot-  
chersologne.fr

Martin DUMAS  
Chargé de mission  
06.40.17.35.17  
martin.dumas@scot-  
chersologne.fr

**SCoT**  
VALLÉE DU CHER  
À LA SOLOGNE

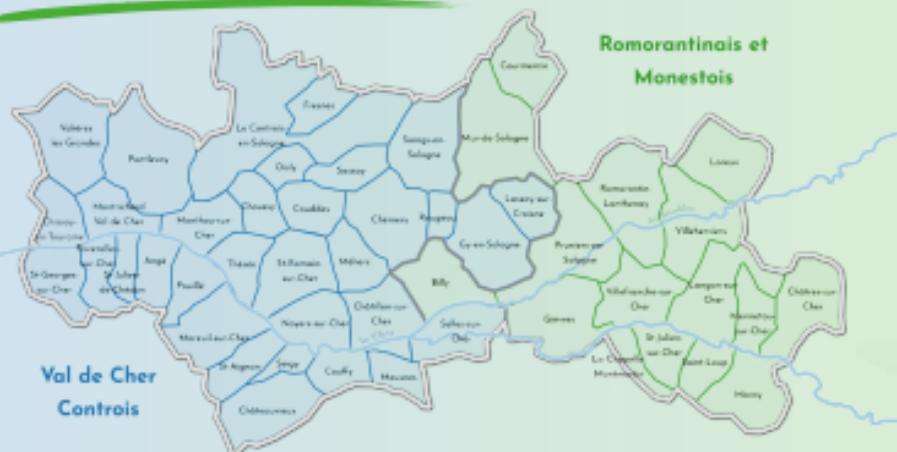
Syndicat mixte du SCoT  
= Vallée du Cher à la Sologne =

scot-chersologne.fr

# 20 mai 2025



## LES COMMUNES DU TERRITOIRE DU SCoT



# Réunion publique

Présentation du diagnostic stratégique du Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) pour comprendre les enjeux du territoire

Concertation citoyenne sur le **Projet d'Aménagement Stratégique** du SCoT

À partir de 18h à la salle des fêtes de Sully-sur-Cher

# QU'EST-CE-QUE LE SCOT VALLÉE DU CHER À LA SOLOGNE ?

Un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à moyen et long terme. Il sert de cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux, comme les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

## OBJECTIFS FIXÉS

Le SCoT Vallée du Cher à la Sologne s'articule autour de deux objectifs majeurs : renforcer l'attractivité des communes en soutenant leur développement et accompagner la transition écologique du territoire. Cet engagement passe par la préservation et la valorisation des ressources naturelles, ainsi que par la mise en avant du patrimoine paysager et architectural.

## CONTENU DU SCOT

Le SCoT doit obligatoirement contenir :

- un projet d'aménagement stratégique (PAS)
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO)
- des annexes, comprenant le diagnostic du territoire ;
  - un document de justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO,
  - une évaluation environnementale,
  - l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet ,
  - des indicateurs qui serviront notamment de base à l'évaluation du SCoT au terme des 6 années suivant son application et qui permettront d'identifier les effets des orientations d'aménagements.

## PARTICIPER

### QUI PEUT PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU SCOT ?

L'élaboration du SCoT Vallée du Cher à la Sologne est ouverte à la concertation avec les habitants, les associations, les entreprises, et autres acteurs du territoire. Ils peuvent faire part de leurs avis et propositions au travers de réunions publiques, sur le site internet du Syndicat mixte du SCoT et lors de l'enquête publique.

## Planifier l'avenir : ensemble pour un territoire cohérent



Syndicat mixte du SCoT  
« Vallée du Cher à la Sologne »

[scoT-chersologne.fr](http://scoT-chersologne.fr)



**SCoT**  
VALLÉE DU CHER  
À LA SOLOGNE